



Information relative aux bourses de lycée

publié le 18/05/2020

Aux représentants légaux d'élève de 3ème,

Vous avez la possibilité de faire une demande de bourse de lycée pour la rentrée 2020 y compris si votre enfant n'est pas boursier cette année car les plafonds de revenus ne sont pas les mêmes que pour la bourse de collège. Afin de connaître ces plafonds, vous trouverez en pièce jointe la notice d'information relative aux bourses de lycée.

Les familles qui sont boursières cette année recevront automatiquement le dossier par voie postale. Pour les familles non-boursières, merci de contacter le secrétariat du collège dans les meilleurs délais au 05 46 99 20 92 (touche 3), pour obtenir un formulaire de demande.

L'équipe de direction

Document joint



notice_51593_08 (PDF de 230.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.